

Sibylle NOSTEN  
Le Bourg  
12130 Saint Martin de Lenne

Monsieur le Maire de Saint Saturnin  
et son Conseil  
12130 Saint Saturnin

Le 8 décembre 2015

**Objet :** Opposition au projet d'éoliennes industrielles à Saint Saturnin

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je tiens à vous part de ma totale opposition au projet d'éoliennes industrielles dans la région.

- **L'énergie éolienne n'est pas une énergie renouvelable adaptée à notre territoire :** le vent n'y est ni assez fort, ni assez régulier, d'où la démesure des éoliennes. Nous ne voulons pas nous faire imposer une énergie sur notre territoire qui n'y verrait jamais le jour sans être si fortement subventionnée. Nous ne voulons pas des déboisements exigés pour l'installation des mâts et pour la création des routes d'accès.
- **Nous bénéficions d'une nature préservée, aimée de vos administrés et qui attire les touristes.** C'est à nos yeux un patrimoine très riche - dont les potentialités n'ont pas encore été toutes développées et qu'il nous faut défendre. Une seule éolienne, c'est 3.500 tonnes de béton et 40 tonnes de ferraille enfouis dans le sol. Les parcelles occupées par les éoliennes sont reclassées en « établissement industriel ». Nous ne voulons pas l'industrialisation de notre forêt.
- **Les projets éoliens impactent les paysages bien au-delà de la sphère communale.** C'est un projet de territoire qui a des conséquences à des dizaines de kilomètres. Or les projets se font en désordre à l'initiative des entreprises privées depuis la suppression des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en avril 2013 par la loi Brottes. Nous ne voulons pas brader notre environnement. D'ailleurs des conseils municipaux voisins ont déjà exprimé leur opposition à tout projet éolien sur notre territoire.
- **La distance entre les éoliennes et les habitations est notoirement insuffisante.** La distance de 1000 mètres comme en Allemagne, qui avait été votée par le Sénat n'a pas été retenue en France par l'Assemblée Nationale. Les pouvoirs publics ont désormais la possibilité d'augmenter la distance minimale des 500 mètres. Nous vous demandons d'exiger vous-mêmes en tant qu'élus une distance bien supérieure aux 500 mètres.

- **La promesse de revenus fiscaux ne suffit pas pour approuver de tels projets.** Qui peut garantir leur pérennité ? Qui connaît la nouvelle organisation des communes et des communautés de communes dans 5 ans, dans 10 ans ? Nous ne voulons pas subir localement les nuisances des éoliennes pour des revenus fiscaux non garantis et appelés à se dissoudre dans de grands ensembles administratifs.
- **Ce projet est porteur de conflits locaux persistants.** La poursuite d'un projet industriel de cette ampleur va fatalement engendrer des dissensions entre quelques « privilégiés », propriétaires bénéficiant de la location de leurs terrains, et la grande majorité des habitants qui subiront les nuisances et la dégradation de leur environnement.

Nous vous demandons de faire preuve d'un esprit très critique face à des démarches de nature commerciale très rodées et motivées par les subventions actuellement existantes qui fondent le « business model » de ces sociétés.

Nous vous rappelons l'intervention de Mme Royal, ministre de l'Ecologie, le 21 mai, devant l'Assemblée : « *Il y a des éoliennes mal installées, source de nuisances intolérables pour les riverains* ».

Après examen, les aspects négatifs de ces projets l'emportent largement sur les aspects positifs et nous vous demandons expressément de ne pas donner suite à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de ma considération distinguée.

Sibylle Nosten

